



Assemblée générale

Distr.: Générale
21 décembre 2000

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles

Rapport du Secrétariat

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Informations concernant l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes	4-54	2
A. Cadre de prévention et d'intervention des Nations Unies en cas de catastrophe ou de situation d'urgence	8-20	3
B. Activités d'appui à la gestion des catastrophes mises en œuvre au sein du système des Nations Unies	21-34	6
C. Groupe d'appui à la gestion des catastrophes du Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS)	35-50	9
D. Réseau mondial d'information en matière de catastrophes	51-54	12

I. Introduction

1. À sa quarante-troisième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé que, conformément à la première année du plan de travail triennal intitulé "Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles", le Sous-Comité scientifique et technique devrait, à sa trente-huitième session, examiner les types de catastrophes naturelles rencontrées et la portée de l'application des services spatiaux utilisés pour en atténuer les effets.¹
2. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales d'élaborer, dans l'optique du plan de travail, le présent document,² qui présente certains des principaux systèmes et stratégies d'atténuation des catastrophes utilisés dans le monde, y compris les activités des organismes des Nations Unies, du Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS) et du Réseau mondial d'information en matière de catastrophes.
3. Les renseignements fournis par les États Membres et par les organisations internationales concernant l'exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles figurent dans un document distinct (A/AC.105/753).

II. Informations concernant l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes

4. La gestion des catastrophes englobe les éléments suivants: a) l'atténuation des catastrophes, qui consiste à cartographier et à évaluer les risques, et à présenter des informations aux fins de l'élaboration de textes législatifs relatifs à l'utilisation des sols; b) la préparation aux catastrophes, qui englobe les activités de prévision et d'alerte rapide; c) les secours en cas de catastrophe, qui englobent les mesures prises pour atténuer les effets d'une catastrophe après sa survenue; et d) les activités de relèvement mises en œuvre après la catastrophe.
5. Les techniques spatiales peuvent jouer un rôle précieux dans le déclenchement d'alertes rapides et dans la gestion des effets de catastrophes. Pour être opérationnel, cependant, un service d'appui à la gestion des catastrophes utilisant des systèmes spatiaux doit combiner des communications par satellite et des images de télédétection, y compris des services et d'autres produits de systèmes spatiaux, ainsi que d'autres sources non spatiales fournissant des données de terrain. À cette fin, il est nécessaire d'instaurer une coordination adéquate entre les organismes techniques et scientifiques chargés d'évaluer les risques et les organisations chargées de faire face aux situations d'urgence créées par des catastrophes, ainsi qu'avec les exploitants de satellites et diverses institutions connexes.
6. Les satellites d'observation de la Terre constituent une source importante et unique de renseignements sur des questions sociales et économiques intéressant des activités telles que la gestion des catastrophes. Les nouveaux services qui voient le jour grâce aux communications par satellite offrent des moyens plus rationnels d'améliorer l'efficacité des opérations d'alerte avancée et de secours d'urgence et d'élaborer des stratégies d'atténuation des catastrophes. Les satellites météorologiques et d'observation de la Terre fournissent les données nécessaires à

l'établissement de prévisions météorologiques. Les avertissements qu'ils fournissent concernant des ouragans ou des cyclones ont permis de considérablement réduire les pertes matérielles et humaines dans de nombreux pays sujets à ce type de catastrophe. Des systèmes de localisation par satellite tels que le Système mondial de localisation (GPS) et le Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) fournissent désormais des signaux non cryptés et gratuits qui sont de plus en plus utilisés pour prévenir ou combattre différents types de catastrophe.

7. En raison du nombre important d'applications potentielles et démontrées des techniques spatiales à la gestion des catastrophes et aux opérations humanitaires, le nombre d'acteurs qu'il faudrait associer à l'étude d'un système spatial intégré de gestion des catastrophes naturelles est également important. La section ci-après présente un cadre de prévention et d'intervention des Nations Unies en cas de catastrophe ou de situation d'urgence ainsi que des informations et des textes de référence concernant d'importantes activités spatiales faisant appel à la coopération internationale mises en œuvre actuellement.

A. Cadre de prévention et d'intervention des Nations Unies en cas de catastrophe ou de situation d'urgence

1. Stratégie internationale de prévention des catastrophes

8. L'analyse de l'évolution des principales catastrophes naturelles survenues entre 1950 et 1999 révèle une multiplication de ces catastrophes, particulièrement au cours de la dernière décennie. Au cours de la seule année 1999, on a recensé plus de 700 catastrophes de grande ampleur, qui ont causé des pertes s'élevant au total à plus de 100 milliards de dollars. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes reconnaît le danger croissant que présente cette situation et la nécessité de faire de la prévention des catastrophes l'un des principaux thèmes de l'action internationale.

9. C'est cette prise de conscience qui a conduit, notamment, au lancement de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles pour la période 1990-1999. Les diverses activités préconisées pendant la Décennie ont eu pour objet de sensibiliser l'opinion à l'ampleur des catastrophes – naturelles ou technologiques. Plusieurs organisations et de nombreux pays ont œuvré, pendant la Décennie, pour inscrire en bonne place, dans le débat international, la question de la prévention des catastrophes.

10. De nombreux phénomènes naturels sont qualifiés de catastrophes naturelles, mais c'est le comportement humain qui est la principale cause de la vulnérabilité croissante des individus aux risques naturels. Les changements climatiques, la déforestation et l'évolution démographique montrent la prédisposition de l'homme à accroître la gravité et la fréquence des catastrophes. En d'autres termes, les activités humaines contribuent à accroître la vulnérabilité des individus, renforçant le risque que des phénomènes naturels se transforment en réelles catastrophes naturelles.

11. Cette prise de conscience a entraîné une réorientation conceptuelle importante: on est passé d'une attitude traditionnelle d'intervention en cas de catastrophe à une nouvelle culture de prévention des catastrophes, qui trouve son expression dans la

Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Cette nouvelle conception consiste à passer, au-delà d'une simple protection contre les risques, à une gestion de ces risques. La Stratégie est un mécanisme anticipatif qui vise à atténuer les effets des catastrophes naturelles et autres sur la société et sur l'économie.

12. L'adoption de cette nouvelle vision par les États Membres a incité les gouvernements et les organisations internationales à agir et à s'engager financièrement et politiquement, faisant de la Stratégie une entreprise de portée mondiale.

13. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes est une stratégie mondiale dotée de deux organes institutionnels. Le premier est l'Équipe spéciale interorganisations sur la prévention des catastrophes naturelles, qui place fortement l'accent sur la coopération et la coordination interorganisations.

14. Dans sa résolution 1999/63 du 30 juillet 1999, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de mettre sur pied une équipe spéciale interorganisations sur la prévention des catastrophes naturelles, qui serait la principale instance du système des Nations Unies chargée de continuer à mettre l'accent, de manière concertée, sur la prévention des catastrophes naturelles. Dans sa résolution 54/219 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a fait sienne la proposition du Secrétaire général tendant à ce que soit mise en place une équipe spéciale interorganisations (A/54/497, par. 11 à 14). L'Équipe spéciale a principalement les fonctions suivantes (A/54/497, par. 15): a) offrir la principale instance du système des Nations Unies pour la mise au point de stratégies et de politiques de prévention des risques naturels; b) mettre en évidence les lacunes des politiques et programmes de prévention des catastrophes et recommander des mesures correctives; c) veiller à la complémentarité de l'action des institutions travaillant à prévenir les catastrophes; d) donner des directives au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes; et e) convoquer des réunions spéciales d'experts sur les questions liées à la prévention des catastrophes.

15. L'Équipe spéciale est présidée par le Secrétaire général adjoint chargé des affaires humanitaires et se compose du Président et du Secrétaire (d'office, le directeur du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes); de huit représentants d'organisations et d'organismes des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme alimentaire mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale, Union internationale des télécommunications et Organisation météorologique mondiale); de six représentants d'entités régionales (Conseil de l'Europe, Centre asiatique de prévention des catastrophes naturelles, Organisation de l'unité africaine, Organisation des États américains, Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées, et Conseil interétatique de la CEI pour les situations d'urgence); et de huit représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

16. Les activités de l'Équipe spéciale sont également suivies par plusieurs États qui ont demandé à assister à ses réunions en qualité d'observateurs. L'Équipe spéciale n'est pas un organe intergouvernemental, mais un comité composé d'éminentes personnalités qui s'intéressent activement aux questions liées à la

prévention des catastrophes qu'on prie collectivement de concevoir des stratégies et des méthodes de mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

17. Le deuxième organe de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes est le secrétariat de l'Équipe spéciale, qui est basé à Genève. Il sert de coordonnateur des Nations Unies pour les stratégies et programmes de prévention des catastrophes naturelles. Le secrétariat est une équipe multidisciplinaire qui appuie l'Équipe spéciale, où s'élabore la politique internationale. C'est la plateforme institutionnelle à partir de laquelle des programmes peuvent être lancés. Il n'exécute pas de programmes mais permet aux autres entités d'exécuter les programmes plus efficacement.

2. Coordination de l'aide humanitaire d'urgence

18. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été créé dans le cadre de l'adoption du programme de réforme du Secrétaire général. Aux termes de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1991, les fonctions du coordonnateur des secours d'urgence sont principalement de trois ordres: a) élaboration et coordination de politiques à l'appui du Secrétaire général, en veillant à ce que soient abordées toutes les questions humanitaires, y compris celles qui ne sont pas couvertes par les mandats existants des organes, comme la protection des personnes déplacées et l'assistance à ces dernières; b) défense des causes humanitaires auprès des organes politiques, notamment du Conseil de sécurité; et c) coordination de l'aide humanitaire d'urgence en veillant à ce que soit mis sur pied, sur le terrain et en consultation avec le Comité permanent interorganisations, un mécanisme de secours approprié.

19. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'acquitte de sa fonction de coordination principalement par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, qui est présidé par le coordonnateur des secours d'urgence, avec la participation de tous les partenaires humanitaires, dont la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Comité permanent interorganisations assure la prise de décisions interorganisations face à des situations d'urgence complexes, y compris l'évaluation des besoins, le lancement d'appels communs, la mise sur pied de mécanismes de coordination sur le terrain et l'élaboration de politiques humanitaires.

20. Au besoin, en consultation avec le coordonnateur résident des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires peut dépêcher, en cas de catastrophe, une équipe d'évaluation et de coordination chargée de faciliter l'évaluation d'urgence et la coordination des activités de terrain pendant la phase initiale des secours. Cette équipe se compose de spécialistes nationaux qualifiés et spécialement formés à la gestion des situations d'urgence, ainsi que des fonctionnaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui sont en alerte permanente. Les membres de l'équipe, accompagnés d'un expert en communication et/ou d'équipements mobiles de télécommunication par satellite, en fonction de la situation, peuvent être mobilisés en quelques heures.

B. Activités d'appui à la gestion des catastrophes mises en œuvre au sein du système des Nations Unies

1. Réunion interorganisations sur les activités spatiales

21. Dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a souscrit à la résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain";³ a instamment prié, entre autres, les organisations du système des Nations Unies de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne; et a demandé à tous les organismes compétents des Nations Unies de réexaminer leurs programmes et activités et, si nécessaire, de les modifier afin de les mettre en conformité avec les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et de prendre des mesures appropriées afin d'en assurer l'application intégrale et effective, compte tenu des besoins des pays en développement, notamment en améliorant la coordination de leurs activités liées à l'espace au moyen de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales.

22. La Réunion interorganisations se réunit chaque année. Elle offre aux organismes participants du système des Nations Unies un cadre d'échange d'informations et de vues sur les plans actuels et futurs d'activités spatiales qui présentent un intérêt commun et favorise la synergie entre les institutions du système des Nations Unies. Son secrétariat est assuré par le Bureau des affaires spatiales.

23. À sa dix-huitième session, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales a décidé d'envisager de reclasser les activités spatiales pour mieux refléter, dans le rapport annuel du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace, les domaines d'application prioritaires recensés par les États Membres. À sa vingtième session, en 2000, la Réunion interorganisations a adopté la structure révisée présentée dans son rapport sur cette session (A/AC.105/727, annexe I).

24. Le rapport de la Réunion interorganisations sur les activités de sa vingt et unième session (A/AC.105/757) contient une section intitulée "L'utilisation des applications spatiales pour la sécurité, le développement et le bien-être humains", qui se subdivise en deux sous-sections: a) amélioration des moyens de prévention des catastrophes; et b) renforcement de la sécurité économique, sociale et culturelle. Cette section évoquera les plans actuels et futurs d'activités spatiales menées par les organismes des Nations Unies à l'appui de la gestion des catastrophes.

2. Bureau des affaires spatiales

25. Dans sa résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", UNISPACE III a appelé à prendre des mesures visant à mettre en œuvre, notamment par la coopération internationale, un système mondial intégré permettant de gérer l'atténuation des catastrophes naturelles, les activités de secours et de prévention, en particulier celles d'ampleur internationale, grâce à des services d'observation de la Terre, de communication et autres services spatiaux, en utilisant au maximum les moyens existants et en comblant les lacunes de la couverture de la planète par les satellites.⁴

26. Comme suite à cette appel, le Bureau des affaires spatiales a organisé, dans le cadre du Programme des applications spatiales, une série d'ateliers sur l'utilisation des techniques spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes. Ces ateliers ont pour objectifs:

a) De sensibiliser les administrateurs et décideurs associés à la gestion des catastrophes aux avantages potentiels et à la rentabilité des techniques spatiales;

b) De déterminer les types d'information et de communication nécessaires à la gestion de certaines catastrophes et la mesure dans laquelle les techniques spatiales pourraient répondre à ces besoins;

c) D'élaborer des propositions d'action qui pourraient se traduire dans un proche avenir par un ou plusieurs projets pilotes incorporant et testant l'application d'instruments spatiaux à la gestion des catastrophes.

27. Ces ateliers devraient aboutir, à court terme, à la prise de mesures qui pourraient conduire au lancement d'un ou plusieurs projets pilotes dans le cadre desquels les institutions nationales compétentes chargées de la gestion des catastrophes pourraient incorporer et tester l'utilisation d'instruments spatiaux. Ces projets pilotes seraient conçus et exécutés dans le cadre d'une coopération internationale et viseraient à créer une synergie entre les initiatives mises en œuvre dans ce domaine par diverses institutions ou groupes d'institutions.

28. Le premier de ces ateliers, l'atelier ONU/Chili/Agence spatiale européenne sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, s'est tenu à La Serena (Chili) du 13 au 17 novembre 2000, au profit de pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cet atelier était coparrainé par le Gouvernement chilien et par l'Agence spatiale européenne (ESA). Le rapport de l'atelier, y compris les résultats obtenus et le plan de suivi, seront présentés dans le document A/AC.105/747. Des ateliers analogues sont prévus en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Europe orientale.

3. Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

29. Comme suite à une récente réunion de l'Équipe spéciale interorganisations sur la prévention des catastrophes naturelles, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes formule actuellement un plan d'action reposant sur plusieurs initiatives stratégiques à mettre en œuvre aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, y compris l'offre d'un appui aux volets nationaux de la Stratégie. Ces initiatives ont pour objet de compléter, et non de répliquer, les travaux de différentes organisations internationales spécialisées dans la prévention des catastrophes. Aussi le secrétariat de la Stratégie participe-t-il aux travaux du Groupe d'appui à la gestion des catastrophes du CEOS et à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et collabore-t-il étroitement avec le Bureau des affaires spatiales. On trouve sur Internet « <http://www.unisdr.org> » de plus amples informations concernant les travaux du secrétariat.

30. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes place de plus en plus l'accent sur les applications faisant appel aux satellites compte tenu de l'impact important que ces solutions novatrices peuvent avoir sur le plan de la gestion des risques pour des communautés vulnérables de pays tant développés qu'en développement. Le secrétariat a participé à l'atelier ONU/Chili/Agence

spatiale européenne sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, qui s'est tenu à La Serena (Chili) en novembre 2000.

4. Bureau de la coordination des affaires humanitaires

31. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mis en place, par l'intermédiaire de son Service d'intervention en cas de catastrophe (Genève), un système d'intervention d'urgence capable de coordonner les mesures prises par la communauté internationale suite à des catastrophes naturelles et à des situations d'urgence environnementales, y compris des accidents technologiques.

32. Le Service d'intervention en cas de catastrophe est chargé, au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de mobiliser et de coordonner l'action internationale en cas de catastrophe et peut être contacté 24 heures sur 24 en cas d'urgence. Le centre opérationnel du Service d'intervention en cas de catastrophe est spécialement conçu et équipé pour mobiliser et coordonner les opérations de secours internationales en cas de catastrophe.

33. Les États peuvent, en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence environnementale, adresser – directement ou par l'intermédiaire du coordonnateur résident des Nations Unies dans le pays touché – des demandes d'information et/ou d'assistance internationale au Service d'intervention en cas de catastrophe. Le site Reliefweb « www.reliefweb.int », qui est administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, fournit des informations actualisées sur les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles rassemblées auprès de plus de 170 sources.

5. Initiative “Premiers sur place”

34. Dans son rapport intitulé “Nous, les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle” (A/54/2000), le Secrétaire général a annoncé une nouvelle initiative d'intervention en cas de catastrophe intitulée “Premiers sur place”, dans le cadre de laquelle seront fournis des téléphones mobiles et par satellite ainsi que des liaisons à hyperfréquences aux agents humanitaires travaillant dans les régions touchées par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence. Cette initiative sera menée par la société de communications Ericsson avec des partenaires du système des Nations Unies et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Un projet pilote lancé récemment dans le cadre de cette initiative offrira un point de référence pour ce qui est de mettre sur pied des communications tenant compte des différents niveaux de préparation des pays. Les pays suivants, souvent victimes de catastrophes du fait de leur situation géographique ou économique, ont été choisis pour ce projet pilote: Costa Rica, Guatemala, Iran (République islamique d'), Thaïlande, Turquie et Viet Nam. Le projet aidera à déterminer l'état actuel de préparation de ces pays, les ressources existantes et ce dont ces pays auraient besoin pour commencer à élaborer des plans communs de préparation et de communication en cas de catastrophe.

C. Groupe d'appui à la gestion des catastrophes du Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS)

35. À sa quarante-troisième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé qu'il faudrait inviter le CEOS à présenter à la trente-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, en rapport avec la première année de son plan de travail, un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles. Ce faisant, le Comité a admis l'importante contribution apportée par le CEOS dans ce domaine. Le CEOS regroupe des exploitants de satellites d'observation de la Terre et des utilisateurs de données obtenues par satellite. De nombreux organismes du système des Nations Unies, dont le Bureau des affaires spatiales, sont membres associés du CEOS.

36. Les satellites météorologiques sont utilisés depuis longtemps pour faciliter la prévision de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones tropicaux, les tempêtes et les inondations. Malgré les nombreuses recherches et démonstrations illustrant l'application potentielle des données d'observation de la Terre par satellite à un grand nombre de risques, il est rare que ces données soient appliquées à d'autres risques. Le CEOS, conscient des avantages que l'on pourrait tirer d'une meilleure application des données obtenues par satellite aux risques naturels et technologiques, a lancé en 1997 le projet d'appui à la gestion des catastrophes. Ce projet a publié deux rapports annuels. Depuis la publication du dernier rapport, le projet est devenu un groupe de travail ad hoc du CEOS.

37. Le Groupe d'appui à la gestion des catastrophes facilite la gestion des catastrophes naturelles et technologiques dans le monde en favorisant une meilleure utilisation des données obtenues et devant être obtenues par satellite. Le Groupe, qui sert à recenser les utilisateurs actuels et potentiels de données obtenues par satellite et à communiquer avec eux, est l'un des moyens dont on dispose pour faire face aux catastrophes.

38. Le Groupe d'appui élabore et adapte des recommandations concernant l'application des données obtenues par satellite à certains domaines de risque. Des équipes spécialisées dans les domaines en question ont été formées pour documenter les observations, les recommandations et certains besoins des utilisateurs. Le Groupe examine des questions politiques et techniques, compare les besoins des utilisateurs à l'aptitude des systèmes d'imagerie par satellite à répondre à ces besoins et recommande des mesures à prendre pour combler les lacunes.

39. Le Groupe d'appui se réunit deux à trois fois par an. Avec plus de 300 participants représentant plus de 140 organisations, le Groupe a suscité un vif intérêt auprès des membres et associés du CEOS et a été accueilli avec enthousiasme par les nombreux administrateurs internationaux, régionaux et nationaux des secours d'urgence, de même que par certains représentants du secteur commercial.

40. Le Groupe d'appui compte actuellement huit équipes composées de représentants d'organismes de communication par satellite et d'organisations d'utilisateurs de services de gestion des situations d'urgence. Les équipes sont spécialisées comme suit: sécheresses, tremblements de terre, incendies, inondations, glace, glissements de terrain, marées noires et risques volcaniques. Elles sont

chargées de faire le point des besoins des usagers, d'identifier les lacunes de l'offre de données par satellite et d'élaborer des recommandations en vue de leur correction. On s'attache en particulier à collaborer étroitement, aux fins de l'application des recommandations, avec les agences spatiales, les organisations internationales et régionales et les organismes commerciaux.

41. Après sa création, le Groupe d'appui a tenu à Tokyo, en février 2000, une réunion de planification. Lors de cette réunion, qui était accueillie par l'Agence spatiale japonaise (NASDA), le Groupe s'est employé à élaborer des plans de démonstration d'interventions coordonnées des agences spatiales face à certaines catastrophes sur la base d'orientations qui seraient établies par l'Agence spatiale européenne et par le Centre national d'études spatiales (France). Des représentants de deux institutions régionales (Réseau avancé Asie-Pacifique et Centre asiatique de prévention des catastrophes naturelles) ont expliqué comment ils pouvaient faciliter l'accès aux données d'observation de la Terre par satellite et leur utilisation aux fins de la gestion des catastrophes par des usagers locaux d'Asie et du Pacifique.

42. À sa deuxième réunion, accueillie par le Centre canadien de télédétection (Ottawa) en juin 2000, le Groupe s'est félicité de la participation de représentants de l'industrie de la télédétection: Spot Image, RADARSAT International, Orbimage et Space Imaging. Ces représentants ont donné des exemples de l'aide que pouvaient apporter les exploitants de satellites privés à la gestion des catastrophes. Les participants ont étudié les moyens de coopérer pour fournir de meilleures informations aux personnes ayant besoin de données de télédétection. Il a également été présenté des exposés sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Réseau mondial d'information en matière de catastrophes et les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'Agence spatiale européenne et le CNES ont présenté des orientations initiales concernant la démonstration de réponses coordonnées d'agences spatiales à des demandes de données de télédétection et d'images obtenues par satellite. Ces orientations s'appuyaient sur la Charte de coopération visant à assurer l'utilisation coordonnée des installations spatiales en cas de catastrophe naturelle ou technologique, signée par l'ESA et par le CNES le 22 juin 2000. Depuis, l'Agence spatiale canadienne a également signé la Charte.

43. En règle générale, les informations sur l'évolution des risques et les informations générales concernant les risques, les dangers et les possibilités d'action demeurent fragmentées et difficiles à localiser. Pour résoudre ces problèmes, des prototypes d'instruments sont à l'étude. La National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis parraine actuellement un prototype de serveur visant à démontrer l'accès rapide à des données obtenues par satellite aux fins de différentes activités de gestion de catastrophes. Plusieurs organismes participent à la mise au point de ce serveur en proposant des liens avec leurs données et informations. Une équipe "Outils d'information" supervise l'élaboration du serveur.

44. Cette équipe met actuellement au point deux outils. Le premier est une page "Points chauds" de liens orientant l'utilisateur vers des sites Internet contenant des données sur d'importants risques récents. Le second est une page "Contacts" orientant les usagers potentiels vers des fournisseurs de données et de produits pouvant faciliter la gestion des catastrophes.

45. Le Groupe d'appui à la gestion des catastrophes a rédigé plusieurs observations et recommandations. Il existe actuellement 12 recommandations générales découlant de 9 observations. D'après les observations, les administrateurs chargés de gérer des catastrophes reconnaissent souvent l'intérêt des nouvelles techniques à base de satellites et souhaiteraient les utiliser, mais hésitent à le faire parce que les techniques en question sont peu connues et non éprouvées dans un contexte opérationnel. Les recommandations contiennent des indications sur la façon dont les agences spatiales pourraient répondre (en favorisant le dialogue, en créant des outils conviviaux, en effectuant des démonstrations convaincantes et en utilisant des approches intégrées pour créer des produits et services plus conviviaux). L'intégralité des observations et des recommandations générales et spécifiques figure dans le rapport du Groupe d'appui pour 2000. Les rapports d'équipe et le rapport de l'équipe "Outils d'information" peuvent également être consultés sur le serveur Internet du Groupe « <http://disaster.ceos.org> » et en version imprimée.

46. Le plan de travail du Groupe d'appui invite les différentes équipes à poursuivre leurs activités respectives et à aborder de nouveaux aspects. Il s'agit notamment de favoriser une coopération plus intense entre les agences spatiales, avec le secteur commercial et avec les organisations internationales spécialisées dans la gestion des catastrophes. Le Groupe recherche, avec le Groupe de travail sur les systèmes et services d'information du CEOS, les moyens de mettre en valeur les outils et mécanismes conçus par le Groupe de travail.

47. L'un des aspects du plan de travail du Groupe d'appui consiste à démontrer comment l'on pourrait coordonner les activités des agences spatiales en cas de catastrophes précises. Conformément aux orientations de la Charte de coopération visant à assurer l'utilisation coordonnée des installations spatiales en cas de catastrophe naturelle ou technologique, les agences spatiales pourraient affecter "dans toute la mesure possible" aux satellites existants plusieurs missions dans le cadre d'une action commune face à certaines catastrophes. Chaque équipe travaille sur des projets qui démontreront la coordination des moyens des agences spatiales. Les activités de démonstration menées par le Groupe d'appui n'impliquent aucun engagement officiel vis-à-vis de la Charte des agences qui acceptent de participer à une démonstration. On espère néanmoins que de nouvelles agences y adhéreront.

48. Le plan de travail du Groupe d'appui appelle à resserrer les liens avec le secteur commercial en continuant à recenser les obstacles qui s'opposent à une meilleure application des données obtenues par satellite à la gestion des catastrophes, ainsi que les domaines possibles de collaboration en vue d'atténuer ces obstacles.

49. Le Groupe d'appui collabore aussi étroitement avec des institutions et organes clefs du système des Nations Unies tels que le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau des affaires spatiales et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui jouent un rôle dans la coordination de la gestion des catastrophes.

50. Le plan de travail du Groupe d'appui prévoit également une plus grande coordination avec d'autres groupes de travail du CEOS. Le Groupe de travail sur les systèmes et services d'information a mis au point plusieurs outils d'information qui pourront servir aux activités du Groupe et aide actuellement l'équipe "Outils

d'information" a dressé une liste de fournisseurs de données et de produits pouvant faciliter la gestion des catastrophes. Il est prévu que le Groupe d'appui coordonne également ses activités avec celles du groupe de travail du CEOS sur l'enseignement, qui est coparrainée par l'Organisation indienne pour la recherche spatiale et le Bureau des affaires spatiales, améliorant ainsi les compétences des personnes chargées de gérer les catastrophes.

D. Réseau mondial d'information en matière de catastrophes

51. Dans sa résolution 54/233 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a rappelé l'analyse de la question des catastrophes naturelles qui figure dans le rapport d'UNISPACE III, et a souligné qu'il convient de continuer à utiliser les techniques spatiales pour prévenir les catastrophes naturelles, en atténuer les conséquences et gérer les interventions, prenant note à cet égard de la création du Réseau mondial d'information en matière de catastrophes.

52. Le Réseau mondial d'information en matière de catastrophes est une association bénévole, indépendante, autonome et non lucrative de pays, d'organisations et de professionnels de tous les secteurs de la société qui souhaitent partager des informations sur les catastrophes. Il a pour but de mieux utiliser les techniques existantes et nouvelles et de négocier des moyens institutionnels facilitant le partage mondial d'informations sur les catastrophes entre fournisseurs et usagers. Le Réseau représente une tentative d'améliorer l'efficacité et l'interopérabilité des systèmes d'information sur les catastrophes naturelles et technologiques. Pour ce faire, il offre notamment un portail d'accès principal et des liens vers les réseaux nationaux et internationaux existants consacrés aux situations d'urgence et aux catastrophes. Le Réseau accélère l'alerte et l'atténuation des effets et permet de mieux informer le public.

53. Le Réseau a une portée mondiale. Il facilite l'échange d'informations thématiques et organisationnelles (données, informations et connaissances) sur les catastrophes naturelles et technologiques, ce qui n'exclut pas d'autres types de catastrophe ou de situation d'urgence pour lesquels des échanges facilités par le Réseau sont possibles ou appropriés. Le Réseau traite des informations concernant toutes les fonctions de gestion des catastrophes: prévention, atténuation, planification, préparation, surveillance, alerte, intervention, remise en état, reconstruction et rétablissement. La gamme des informations relatives aux catastrophes reflète ce qui est mis à disposition par les fournisseurs d'informations; le Réseau n'est pas un fournisseur important; il ne limite pas non plus ce qui est mis à disposition.

54. Participent au Réseau mondial d'information en matière de catastrophes des pays, des organisations internationales, des organes nationaux, régionaux et locaux de gestion des catastrophes, des organisations de secours en cas de catastrophe, des

établissements d'enseignement, des industriels et d'éminents experts. Pour tout renseignement complémentaire, on peut se reporter au site Internet du Réseau « <http://www.gdin-international.org/> »

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 20* (A/55/20), par. 119.

² *Ibid.*, par. 117.

³ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

⁴ *Ibid.*, chap. I, résolution 1, par. 1 b) ii).
